

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE NEUCHATEL EST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE «AMENAGER UNE ZONE DE DETENTE ACCUEILLANTE DANS LE CIRQUE FORESTIER DU BOIS DE L'HOPITAL» MC-NEE-015

Mesdames, Messieurs,

En date du 30 octobre 2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus comme objet de notre compétence. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 8 septembre 2025, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen demande l'aménagement d'une zone de détente en forêt.

Le site proposé est aujourd'hui déjà utilisé comme zone de détente et d'enseignement en forêt. Les aménagements à disposition sont très simples et réalisés avec du bois mort laissé sur place après les coupes. Des troncs disposés en cercle autour d'un foyer font office de bancs.

La réalisation de nouveaux bancs simples en bois permettra d'améliorer l'image du site et le confort des utilisatrices et utilisateurs tout en maintenant l'utilisation qu'il est fait du lieu par les classes. Toutefois, une mesure à prendre avant l'aménagement de bancs est la sécurisation du lieu. En effet, un gros hêtre en contrebas du secteur, dépérissant suite aux épisodes chauds et secs de ces dernières années, est à abattre. Un contrôle des arbres à proximité est à prévoir avant la pose des bancs, qui pourra avoir lieu pour le printemps 2027.

Concernant la fontaine, son débit en eau est très faible et sporadique car depuis les travaux de réfection de la conduite d'Hauterive, elle n'est plus reliée au réseau. La relier au réseau demanderait des travaux considérables. Une fontaine avec de l'eau du réseau se trouve le long du chemin forestier juste en dessous du réservoir de Fontaine-André à 450 mètres.

Une réfection de la fontaine et en particulier de l'évacuation de l'eau du trop-plein sera étudiée. Elle ne sera pas reliée au réseau et l'eau ne sera pas potable.

Concernant la présence de bois mort, le lieu se trouve en limite des propriétés forestières de la Ville de Neuchâtel. À l'Est et au Nord du site, ce sont des propriétaires privés qui possèdent la forêt. Il n'est pas possible de les contraindre à enlever le bois mort de leur forêt. De plus, le bois mort en forêt a un rôle important pour les champignons et les insectes spécialisés. Des forêts sans bois mort voient une partie de la diversité biologique leur faire défaut. Le bois mort fait partie entière de l'écosystème forestier.

Il s'agit également d'organiser des contrôles réguliers du site afin d'en assurer la propreté. Nous suggérons qu'un groupe de citoyens du quartier réalise ce contrôle et récolte les menus déchets qui s'y trouveraient. L'équipe forestière serait informée par lui d'interventions plus importantes qui seraient nécessaires (gros volumes de déchets, déprédations sur les bancs, arbres ou branches tombés lors d'un fort vent notamment).

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 4 mars 2026,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

La vice-chancelière,



Evelyne Zehr